



## Amira Al Karem compte déposer une plainte à la Cour Pénale internationale

Communiqué de l'ISESCO

Par [ISESCO](#)

Mondialisation.ca, 28 août 2009  
28 août 2009

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

L'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture - ISESCO, a appris que l'enfant palestinienne Amira Al Karem compte déposer une plainte à la Cour Pénale internationale le 31 août 2009 contre les auteurs du massacre dont elle a été victime, ainsi que sa famille, et qui a causé la mort de son père, son frère et sa sœur au quartier Tal Al Hawa dans la Bande de Gaza durant l'agression israélienne qui a duré du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009.



Réitérant sa condamnation des crimes commis par les forces d'occupation israéliennes lors de cette offensive barbare qui a transgressé de manière criante les lois et les conventions internationales et constitué une grave entorse aux coutumes et principes moraux, religieux et humains, et rappelant qu'elle compte maintenir les efforts visant à poursuivre les auteurs de ces crimes contre l'humanité et crimes de guerre israéliens perpétrés à Al-Qods, à Gaza et dans le reste des territoires palestiniens occupés, l'ISESCO déclare soutenir cette initiative et appelle la Cour Pénale internationale à assumer ses responsabilités juridiques et rendre justice aux victimes.

28 août 2009.

Tampon officiel de l'[ISESCO](#).

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [ISESCO](#), Mondialisation.ca, 2009

Articles Par : [ISESCO](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)